

Pays : Syrie

Commission : UNESCO

Forum : UNESCO

Question : Comment l'éducation peut-elle contribuer à la paix, aux droits humains et au développement durable ?

Soumis par : la Syrie

L'UNESCO,

*Guidée* par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies dont l'article 55 favorisant l'accès à l'éducation fondée sur le principe de l'égalité des droits,

*Rappelant* la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, qui accorde à tous les enfants de moins de 18 ans un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social,

*Prenant* en compte la Conférence Mondiale de l'EPPE de 2022, au cours de laquelle 155 pays se sont engagés à faire en sorte que chaque enfant bénéficie d'au moins une année d'enseignement pré primaire gratuit et obligatoire et à s'efforcer de consacrer au moins 10 % des budgets de l'éducation à cette étape cruciale de la vie,

*Considérant* la crise de l'apprentissage que nous traversons qui, sans une action immédiate, 37 % des enfants du monde n'atteindront pas le niveau minimum de lecture d'ici à 2030,

*Remerciant* les acteurs des décisions déjà prises pour favoriser l'accès à l'éducation,

*Profondément* préoccupé par le fait que malgré l'effort intensif procuré par certains états, des inégalités sont toujours observables quant à l'accès à l'éducation,

1. Souhaite une accessibilité pour tous à l'éducation peu importe la situation politique d'un pays

a) En garantissant un accès sécurisé à l'éducation qu'aucune guerres ne pourraient compromettre qu'elles soient interétatiques, civiles ou irrégulières

b) Malgré les crises économiques traversées par certains pays, la possibilité de pouvoir accorder cet accès à l'éducation grâce à la mise en place d'un fond commun financé en fonction de la puissance économique et démographique des différents pays afin de permettre l'assurance d'un soutien en cas de conflits

2. Encourage le soutien des pays garantissant cet accès aux enfants, accueillants les réfugiés fuyants leurs pays natals et permettant un accès à l'éducation des enfants étrangers

3. Souhaite la mise en place de sanctions contre les états visant volontairement des lieux éducatifs lors de conflits armés

Décide de rester activement saisi de la question.